



MAIRIE



Lit-et-Mixe

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le vingt-quatre mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire.

PRESENTS : Mme M.J.RUSKONE - M. J.WATIER - M.D.DUFAU - Mme I.LESBATS - M. S. LABAT - M. S.GILBERT - Mme L. LESBATS - Mme S. CHAMPILOU - Mme V. DOUET - Mme C. GUILLET - M. T. LAMARQUE - M. G. VILLENAVE - M. T. DEVERT - Mme E. TROUILLET - Mme I. DUPONT - M. C. VIGNEAU - M. G. NAPIAS

ABSENTS : M. F.PEHAU et Mme C. LACOSTE excusés.

POUVOIRS : M. F.PEHAU donne pouvoir à M. J.WATIER, Mme C. LACOSTE donne pouvoir à Mme I.LESBATS

Mme CHAMPILOU est élue secrétaire de séance

Membres en exercice : 19 Présents : 17 Procuration : 2

OBJET : Attribution des subventions aux associations locales.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal conformément à l'article L2311-7 du CGCT du vote du budget la répartition des sommes allouées aux associations comme suit :

ACCA	1 500,00 €
ADDAH 40	155,00 €
AMICALE LAIQUE	3 000,00 €
ASS. SAUVETAGE COTIER	2 000,00 €
ASS. SPORTIVE COLLEGE LINXE	310,00 €
ASS.CONJOINTS SURVIVANTS	200,00 €
ASS.SPORTIVE DES CIGALONS	600,00 €
ASSOCIATION CAP DE L HOMY	15,00 €
ASSOCIATION GYM DETENTE LITOISE	350,00 €
ASSOCIATION DES PARALYSES	100,00 €
ASSOCIATION LIT EN SCENE	2 500,00 €
CAP DANSE ASSOCIATION	7 500,00 €
CLUB AMITIE DES RETRAITES	1 500,00 €
CLUB BOULISTE LITOIS	1 300,00 €
COLLEGE DE LINXE	400,00 €
COMITE DES FETES	6 500,00 €
CONTIS TENNIS CLUB	700,00 €
ENTRAID'ADDICT	200,00 €
FOYER COOPERATIF DE LINXE	155,00 €
GROUPE LANDAIS DE L UNC	740,00 €
LA MOUETTE LITOISE	19 500,00 €
LES RESTOS DU COEUR	330,00 €
LES VOIX DU MARENSIN	3 000,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	200,00 €
LIT ST JULIEN BASKET CLUB	8 700,00 €
LORC	13 000,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	250,00 €

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023



Les membres présents ayant des responsabilités au sein des associations : ID : 040-214001570-20230329-DE_23_2023-DE
les attributions les concernant : Liliane LESBATS pour LORC, Thierry LAMARQUE pour l'ACCA, Isabelle
DUPONT pour le Comité des fêtes de LIT, Sébastien LABAT pour le comité des fêtes de Mixe, Sabine
CHAMPILOU pour CAP DANSE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants:
-d'accepter l'attribution des subventions aux associations telle que présentée ci-dessus.
-d'autoriser M. le Maire à inscrire la somme de 80 0000€ à l'article 65748 des dépenses de
fonctionnement du budget primitif 2023.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

Le Maire.
Gérard NAPIAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat